

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire,

Nous avons pris connaissance du dépôt, le 7 juin 2023, d'une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de procéder à la révision de la planification des coupes forestières en terres publiques dans les zones de villégiature concentrées autour des lacs du Jésuite, Mékinac et du Missionnaire Sud, dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Mékinac.

Les équipes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts discutent depuis plusieurs années avec des associations de villégiateurs représentant les riverains de ces lacs, de même qu'avec la MRC de Mékinac ainsi que d'autres intervenants concernés du milieu concernant les chantiers de récolte planifiés dans ce secteur. Tous les chantiers concernés doivent faire l'objet d'une consultation publique comme prévu à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Dans ce secteur de villégiature, plusieurs protections réglementaires sont appliquées lors de la planification des chantiers de récolte. Parmi celles-ci, on retrouve la protection des encadrements visuels des paysages visibles prévue au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF). En plus des protections prévues au RADF, des modalités régionales ont été élaborées en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire et celles-ci ont été intégrées à la planification forestière.

Par ailleurs, le retrait de ces superficies du territoire sous aménagement forestier ou une modification substantielle de leur planification aurait un impact sur les possibilités forestières et sur les volumes de bois attribuables aux industriels forestiers. Nous croyons que l'approche d'aménagement forestier en territoire public doit continuer de prôner la cohabitation et la conciliation plutôt que l'exclusion mutuelle des usages pour assurer le maintien des retombées économiques générées par la diversité de ceux-ci (foresterie, villégiature, récréation, chasse et pêche, etc.).

Nous tenons à vous assurer que les échanges et les rencontres d'harmonisation se poursuivront avec les associations, la MRC de Mékinac ainsi que les autres intervenants du milieu concernant les chantiers de récolte prévus dans ce secteur et que l'équilibre entre les préoccupations et les besoins de chacun afin de concilier les usages multiples de ce territoire sera recherché.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire, nos salutations distinguées.

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts,

A handwritten signature in black ink, reading "Maïté Blanchette Vézina". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping flourish extending to the right.

MAÏTÉ BLANCHETTE VÉZINA